



Publication dans la rue de photos dénudées de son ex

Par maiwenn57, le 23/09/2013 à 16:28

Bonjour,

Ma soeur s'est séparé de son conjoint depuis un mois et depuis, elle est victime de harcèlement (téléphonique, physique, etc.) j'ai moi même reçu énormément de SMS de son ex, j'ai tenté dans un premier temps de le calmer en lui disant de se reprendre et de passer à autre chose.

Elle a déposé plainte pour harcèlement il y a 3 semaines car cet ex la suivait partout et surtout il venait matin et soir à l'école du fils de ma soeur issu d'une première union. Elle a appelé la police plusieurs fois pour pouvoir sortir de son domicile dans la mesure où il était toujours présent. A sa plainte elle avait ajouté le fait qu'il l'avait forcée peu de temps avant à prendre des photos d'elle nue. (peu avant la séparation)

Vendredi dernier, alors qu'elle devait déménager de chez elle, elle a découvert affichées (côté rue) plusieurs photos d'elle nue. Trois témoins peuvent confirmer la présence de ces photos.

J'ai reçu moi même 5 MMS vendredi dernier de la part de son ex présentant ma soeur nue avec des insultes la concernant ajoutée à des menaces. Je précise que j'avais spammé les sms de son ex donc que je n'ai pas visualisé les photos mais que je suis certaine qu'il s'agit de cela. Comme ils étaient dans ma boîte spam, je ne les ai découvert que ce matin.

Ma soeur est allée porter plainte ce matin et je vais également présenter mon téléphone à la police.

Pourriez-vous me dire ce qu'il risque? Il s'agit d'une atteinte au droit à l'image et à la vie privée mais que faut-il faire? Ma soeur a porté plainte il y a 3 semaines, ils n'ont toujours pas contacté son ex.

Merci de votre aide,

Cordialement,

Par maiwenn57, le 23/09/2013 à 16:29

Je précise que malheureusement, elle travaille au même endroit que son ex, il s'agit d'un hypermarché.

Par **Jibi7**, le **23/09/2013** à **18:22**

il me semble que le plus grave est l'atteinte à la dignité et a la vie privée d'une mere de famille qu'a ce titre notamment ses actes vers l'enfant ne doivent pas être oubliés.

conseillez a votre soeur de se faire soutenir par une association de protection des femmes ou famille

si elle compte sur les flics ..??? j'en connais d'autres qui 3 ans apres ce genre de faits attendent toujours reparation